



# DÉSAMIANTEUR ASSAINISSEUR AMIANTE (SUIVANT RGD 04 JUILLET 2007)



Durée  
**4 jours**



Date début prochaine  
session  
**sur inscription**



Nb places dispo.  
/



Langue  
/



## LIEU DE LA FORMATION

IFSB

**Référence** : S2041

**Partenariat** : Formation organisée par l'IFSB en partenariat avec un bureau d'ingénieur agréé.

**Effectif max** : 12 participants

**Langue** : FR;DE;LU

**Tarif** : 1.850,00 € HTVA



## ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL  
DU BATIMENT SA.

## **PUBLIC CIBLÉ**

Personnel des entreprises de désamiantage

## **OBJECTIF**

- Apprendre à travailler dans le domaine de l'amiante.
- Identifier les risques et les mesures de prévention liés à la problématique de l'amiante.

## **CONTENU DE LA FORMATION**

- Législation relative à l'amiante
- Propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Types de produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Opérations pouvant entraîner une exposition à l'amiante et l'importance des contrôles préventifs pour minimiser l'exposition
- Les contrôles et choix des équipements de protection individuelle
- L'équipement de protection respiratoire
- Les procédures d'urgence
- Les procédures de décontamination
- L'élimination des déchets
- Les exigences en matière de surveillance médicale
- Exercices pratiques
- Contrôle individuel des connaissances

## **PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION**

En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.

Nous vous informons que cette formation « Désamianteur - Assainisseur amiante (suivant RGD 04 juillet 2007) » n'est pas prise en charge par la cotisation Formation Sectorielle Bâtiment (contrat collectif).

## **PÉDAGOGIE**

Exposés théoriques, démonstrations pratiques, échanges d'expériences.

## **VALIDATION DE LA FORMATION**

A la fin de la formation, un contrôle individuel des connaissances sera réalisé.  
En fonction du résultat à ce contrôle, un certificat de compétences sera délivré.